Tournan-en-brie
MA VILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/153

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE SONORISATION

Le Maire de la Ville de Tournan-en-Brie,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2212-1 ;

Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L.3334-2, alinéa L.3335-4 ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la décentralisation ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur en date du 23 mai 1960, relative à l'installation de haut-parleurs fixes sur la voie publique ;

Vu la demande, présentée par :

Monsieur Guillaume GILLES demeurant 7 rue Albert et Fériaud à TOURNAN-EN-BRIE 77220 **Président de l'association Fortunella**, souhaitant ouvrir une buvette temporaire à l'occasion de la manifestation dénommée **« La Ferme électrique »** qui aura lieu **les vendredi 3 et samedi 4 juillet 2026, à la Ferme du Plateau 101 rue de Paris à Tournan-en-Brie 77220.**

Considérant qu'il est nécessaire de veiller au bon déroulement des manifestations disposant d'une sonorisation ;

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Guillaume GILLES, Président de l'association Fortunella est autorisé à installer une sonorisation devant le **Restaurant la Croix Blanche situé au 20 Rue de Paris à Tournan-en-Brie 77220, à l'occasion d'un concert « Ferme Electrique ».**

Article 2 : Cette autorisation devra être assortie de l'accord du Président de la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique.

Article 3 : Les émissions sonores d'intensité modérée se déroulement le **samedi 4 juillet 2026 de 11h00 à 14h00.**

Article 4 : Le présent arrêté est établi en 3 exemplaires, destinés à la Mairie, au bénéficiaire qui se chargera de l'affichage sur site le jour de la manifestation, à la Gendarmerie.

A Tournan-en-Brie, le 03 JUIL. 2026

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)